

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2025 A 18 H 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : 27 juin 2025

Présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Jean DEMAISON, Sylvain DELAHAIES, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Patrick GAGNEPAIN, Claude LALANDE, Eddy NOUAILHANE, Pascal SALON et Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS, Laure LAJOINIE,

Absents : Mesdames Marie SCHNEIDER, Alexandra MALLET, Isabelle SEGUY, Messieurs Ludwig GERVELAS et Philippe LEROY

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERRA-MARTINS

Ordre du jour

- Choix du financeur de l'opération de reconversion de la Commanderie en pôle culturel, touristique et artisanal
- Point des travaux de la commanderie,
- Divers.

Dossier rajouté à l'ordre du jour après accord du conseil municipal :

- Amortissement subvention d'équipement – Travaux de génie civil de télécommunication
« TELECOM // EFF rue des Martinets » durée d'amortissement

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/06/2025

Le procès-verbal de la séance du 26/06/2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025/033 : : Emprunt pour le financement de l'opération de reconversion de la Commanderie Hospitalière en Pôle Culturel, Touristique et Artisanal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du financement de l'opération de reconversion de la Commanderie Hospitalière en Pôle Culturel Touristique et Artisanal, une consultation a été lancée auprès des organismes de prêt suivants :

- Banque des Territoires,
- Crédit Agricole,
- Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- Banque Postale,
- Caisse d'Épargne.

Après analyse des propositions, l'offre de prêt présentée par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest apparaît la plus avantageuse et la mieux adaptée au besoin de financement de la commune aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 1 800 000,00 € (un million huit cent mille euros)
- Durée : 25 ans
- Taux : Livret A + 0,40 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Progressif
- Commission d'engagement : 0,10 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tout autre document relatif à cet emprunt.

Délibération n° 2025/034 : Amortissement Subvention d'équipement – Travaux de génie civil de télécommunication « TELECOM // EFF Rue des Martinets » - Durée d'amortissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'ensemble des prestations prévues dans le cadre des travaux de génie civil de télécommunication « TELECOM // EFF Rue des Martinets » a été réalisé et réceptionné après contrôle par le SDE 24. Le décompte général et définitif de l'entreprise a été validé et payé par le SDE 24.

En exécution de la délibération du 19/12/2023 par laquelle le Conseil Municipal valide l'opération et au vu du décompte définitif des travaux, la commune devra s'acquitter de la somme de 8 902,36 € à réception du titre de recette émis par le SDE 24.

Monsieur le Maire rappelle que ces subventions d'équipement doivent être retracées en section d'investissement du budget en « immobilisation incorporelle » et être amorties conformément aux articles L. 2321-2 (27° et 28°) et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article R 2321-1 du CGCT fixant la durée d'amortissement à quinze ans au maximum pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics, il en résulte que l'assemblée délibérante de la collectivité versante peut fixer librement la durée d'amortissement de telles subventions.

Il convient que le conseil municipal délibère pour fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement pour Travaux de génie civil de télécommunication « TELECOM // EFF Rue des Martinets » versée au SDE 24.

Considérant que le règlement de la participation de la commune se fait en un seul versement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'amortir sur une année le fonds de concours versé au SDE 24 pour les Travaux de génie civil de télécommunication « TELECOM // EFF Rue des Martinets », soit 8 902,36 €, l'année N +1.

Travaux site de la commanderie :

L'échafaudage sur la tour doit être démonté dans les jours qui suivent.

Le moulin devrait être couvert d'ici fin juillet. Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a reçu l'entreprise Croix qui doit établir un devis pour les travaux de restauration du moulin permettant la production de farine. Ces travaux pourraient être éligibles au financement des fonds européens.

Monsieur Sylvain Delahaies informe le conseil qu'il a contacté Enedis pour l'enlèvement d'un câble de réseau électrique sur le site de la Commanderie de Condat qui sort à l'angle Nord-Ouest de la Commanderie de Condat, longe la façade Nord, et traverse le bâtiment pour ressortir sur la façade Sud. Monsieur Denis Escalera est chargé de prendre contact avec le SDE afin de vérifier l'alimentation de ce câble.

Concernant la desserte électrique des bâtiments 5A et 5B, l'implantation d'un coffret en début de rue telle que prévue au projet pourrait être revue dans le cas où une voie publique dessert les bâtiments. Monsieur le Maire propose au conseil d'étudier le classement en voie communale du passage existant entre les deux bâtiments. Le conseil municipal délibérera sur ce sujet lors de sa prochaine séance.

Ecole : Monsieur le Maire fait part au conseil que l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) souhaite organiser une rencontre avec des écoles du secteur, dont celle de Condat, le 30/09/2025. Elle aurait pour thème la balle au pied et serait en partenariat avec le FC Condat. L'USEP souhaite à cet effet bénéficier du stade et des espaces environnants. Le conseil municipal donne son accord. Les espaces en herbe seront tondus et les sanitaires ouverts pour cette occasion. Une réponse en ce sens sera adressée au pétitionnaire.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'INSEE lance auprès des mairies une enquête sur l'activité des associations non employeuses. Le questionnaire est accessible en ligne. Monsieur Sylvain Delahaies est chargé de ce dossier.

Adopté en conseil municipal le 11 août 2025

Le Maire,
Stéphane ROUDIER



Le secrétaire de séance
Sylvie GUERRA MARTINS

A handwritten signature in black ink, corresponding to Sylvie Guerra Martins.